

## BORDEAUX METROPOLE

-----  
EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE  
-----

Séance du 10 juillet 2015  
(convocation du 3 juillet 2015)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, M. RAUTUREAU Benoît, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11 h 20  
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 10 h 50  
M. MAMERE Noel à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 12 h 30  
M. PUJOL Patrick à M. CAZABONNE Alain  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 12h30  
M. DUCHENE Michel à Mme WALRYCK Anne  
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique  
M. AOUIZERATE Erick à M. BOBET Patrick à partir de 13h  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kevin à partir de 10h40  
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 13h10  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal de 9h45 à 10h45  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte  
M. BOUTEYRE Jacques à M. MANGON Jacques  
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard  
Mme CALMELS Virginie à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h20  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h  
Mme COLLET Brigitte à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 13h15  
M. DAVID Jean-Louis à Mme CUNY Emmanuelle  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan jusqu'à 10h10

M. DELAUX Stéphan à Mme FRONZES Magali à partir de 12h50  
Mme DESSERTINE Laurence à M. ALCALA Dominique  
M. FELTESSE Vincent à M. TURON Jean-Pierre  
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe  
M. HICKEL Daniel à Mme ROUX-LABAT Karine  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 13h10  
M. LAMAISON Serge à M. VERNEJOUL Michel  
Mme LAPLACE Frédérique à M. FETOUEH Marik à partir de 11h  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h50  
M. LOTHaire Pierre à Mme BERNARD Maribel  
Mme LOUNICI Zeineb à Mme IRIART Dominique  
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry  
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard  
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. GARRIGUES Guillaume  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h  
M. ROBERT Fabien à M. RAUTUREAU Benoît à partir de 12h50  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme VILLANOVE Marie-Hélène à partir de 12 h 20

### **EXCUSES :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**ADEM - Organisation du DECASTAR à Talence les 19 et 20 septembre 2015 -  
Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur REIFFERS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence (ADEM) organise depuis 1976, le Décastar, compétition internationale d'athlétisme, inscrite au calendrier de l'I.A.A.F (International Athletic Fédération) qui est la dernière étape du challenge international de décathlon et d'héptathlon. La 39<sup>ème</sup> édition de cette manifestation est programmée les 19 et 20 septembre 2015 à Talence. Cette programmation permet d'attirer les plus grands noms de cette discipline, avec un enjeu fort pour le classement annuel dans chacune des catégories représentées.

Bordeaux Métropole participe à cet évènement depuis 1997, sous la forme d'une subvention d'un montant constant.

**L'édition 2014** a attiré plus de 15 000 spectateurs sur le stade Pierre Paul Bernard à Talence et la venue de Renaud Lavillenie a accentué cette attractivité. Ils ont ainsi pu apprécier les performances d'athlètes nationaux et internationaux qui participent de façon récurrente à cette manifestation dont ils apprécient la qualité de l'accueil et la proximité avec le public.

Les établissements hôteliers situés à proximité de Talence et de la rocade ont accueilli un large public composé de spectateurs et d'accompagnateurs d'athlètes et de techniciens opérant pour le compte des prestataires engagés sur la manifestation.

La venue de clubs et de ligues extérieures à la région (notamment des Pays de la Loire et de Bretagne), dans le cadre de l'opération « clubs au stade » permet à cette manifestation d'avoir une portée qui déborde largement sur les régions limitrophes de l'Aquitaine.

L'analyse des postes de dépenses montre que la plus grande partie des retombées afférentes à cette manifestation, estimées à 70% du budget dépenses de la manifestation, profite à l'économie locale ou régionale (nuitées, restauration, vente de produits promotionnels, location de bus pour les visites de la région).

**L'édition 2015**, la 39<sup>ème</sup> tenue du meeting, se déroulera dans les installations sportives du stade Paul Bernard de la ville de Talence les 19 et 20 septembre 2015.

La présence du public s'accroît chaque année pour dépasser les 15 000 visiteurs sur deux jours.

Avec l'aide des services municipaux, la mise en place d'une signalétique permet un accès facilité au stade Pierre Paul Bernard dans le cadre de dispositions prises en matière de développement durable.

Par ailleurs, de nombreux prestataires de services et sous-traitants, ainsi que 250 bénévoles participent au bon déroulement de la manifestation.

La couverture médiatique de l'évènement est très large, tant par voie d'affichage sur le territoire de Bordeaux Métropole que par les médias télévisés (France 3, TV7, M6, Info Sport) ou la presse écrite locale (Sud-Ouest et journaux gratuits) et spécialisée (l'Equipe, Athlétisme Magazine). Les agences de presse telles que Reuters et l'agence France presse (AFP) dépêchent des correspondants sur place et un site internet ([www.decastar.info](http://www.decastar.info)) complète cette couverture. Sa promotion est également réalisée sur les différents meetings d'épreuves combinées du circuit national et international.

D'autre part, l'ADEM s'efforce de renseigner sur les possibilités d'accueil au moindre coût. Ainsi, des tarifs préférentiels sont accordés aux groupes de participants, tant au niveau de l'entrée, en général offerte, qu'au niveau de la restauration sur place, afin que leurs frais de transport puissent être, au moins en partie, compensés.

L'espace VIP qui regroupe une cinquantaine de partenaires et accueille 2 000 à 2 500 personnes, contribue également à favoriser les nombreux échanges et une dynamique de communication.

Bordeaux Métropole qui soutient le Décastar depuis 1997, est sollicité au titre de l'édition 2015, pour apporter un soutien financier d'un montant de 90 000 € (incluant un plan d'actions développement durable), dans le cadre du budget prévisionnel détaillé ci après :

<b>Dépenses</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>Recettes</b>	<b>€ T.T.C</b>
Achats divers (fournitures et matériel)	15 400	Produits des activités	163 000
Services extérieurs (location matériel & équipements)	139 200	<b>Subventions :</b> - Conseil régional Aquitaine	60 000
Autres services extérieurs (honoraires, frais de déplacement, hébergement et administratifs)	119 800	- Conseil départemental 33	30 000
Impôts et taxes	30 000	- Commune Talence	90 000
Charges de personnel	45 000	- Bordeaux Métropole	90 000
Charges de gestion courante	84 200	Autres produits de gestion courante	1 200
Dotations aux amortissements	1 000	Produits financiers	400
<b>TOTAL</b>	<b>434 600</b>	<b>TOTAL</b>	<b>434 600</b>

Selon le budget présenté, la subvention sollicitée par l'ADEM représente 20,7 % du budget et 33,3 % des participations publiques.

Toutefois, dans le cadre de sa politique de maîtrise des subventions de fonctionnement accordées par Bordeaux Métropole en 2015, il vous est proposé d'accorder une subvention de 61 000 €, équivalente à la subvention de 2014, représentant une participation de 15,03 % du budget et 25,3% des participations publiques.

Cette subvention maintenue en 2015 au vu de la notoriété et des retombées de la manifestation, sera réduite de 5% à partir de l'édition 2016.

En conséquence, il doit être considéré que ce montant de subvention de 61 000 € est à rapporter à un montant de dépenses subventionnables ramené à 405 600 €. Il appartiendra à l'ADEM de recaler son budget prévisionnel sur ces bases ou de rechercher de nouvelles recettes.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** le règlement d'intervention à vocation économique adopté par délibération n° 2012/0326 du Conseil métropolitain du 25 mai 2012,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que la 39<sup>ème</sup> édition du Décastar, les 19 et 20 septembre 2015 à Talence, organisée par l'Association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence (ADEM), présente un intérêt manifeste pour la promotion de l'image de la Métropole. En effet, cette manifestation réunit des athlètes de haut niveau contribuant, par son succès sportif et populaire, à développer l'attractivité et le rayonnement du territoire métropolitain avec des retombées économiques non négligeables pour l'économie locale en termes, notamment, d'hébergement, de restauration et de transport.

**DECIDE**

**Article 1** : une subvention de 61 000 € est attribuée à l'association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence (ADEM) pour l'organisation de la 39ème édition du Décastar, les 19 et 20 septembre 2015 à Talence.

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, à intervenir en vue de régler, notamment, les modalités de versement de la subvention métropolitaine.

**Article 3** : la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice en cours : chapitre 65, article 6574, fonction 90.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 juillet 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 AOÛT 2015

PUBLIÉ LE : 6 AOÛT 2015

M. JOSY REIFFERS